

## **BUDGET PRIMITIF 2018**

### **SURVEILLANCE DE LA RADIOACTIVITE**

#### **Rapport n°1032**

#### **Exposé des motifs**

Au-delà de la quête du triple A, cet amendement permettra d'augmenter notre indice de développement humain.

Assurer la sécurité des biens et des personnes en Auvergne Rhône Alpes, c'est aussi assurer leur sécurité face au risque nucléaire.

Au-delà de la vidéo-surveillance chère à l'exécutif, nous proposons que la Région investisse dans la radio-surveillance (la surveillance de la radioactivité) pour assurer aux citoyens et élus d'Auvergne Rhône Alpes une information fiable et indépendante en cas d'accident nucléaire.

Par cet amendement, nous proposons la mise en place de 5 balises de contrôle de la radioactivité en temps réel, gérées par un organisme indépendant. L'intégralité des résultats de ces balises sera disponible en ligne sur le site de la région Auvergne Rhône Alpes.

#### **Dispositif :**

- **Affecter 1 millions d'€ en crédits de paiement au chapitre 905, sous fonction 7 « sécurité »**
- **Gager cette dépense sur une baisse de 1 million d'€ crédits de paiement au chapitre 909, sous-fonction 2 « interventions économiques transversales »**